

Rapport du conseil communal du 25 septembre 2024 à 17.30 heures

Absent excusé : Patrick Hierthes, échevin

Conformément à l'article 19bis de la loi communale modifiée, Patrick Hierthes a donné une procuration de vote à Stéphanie Weydert.

Séance publique

1. Approbation du plan d'aménagement 2024-2033 de la forêt communale de Rosport-Mompach

Elisabeth Freymann, chef adjoint de l'Arrondissement de la nature et des forêts Centre-Est donne les explications nécessaires au sujet du plan d'aménagement 2024-2033 de la forêt communale de Rosport-Mompach (1.254,67 hectares). Ce document est établi pour les propriétaires de forêts publiques possédant plus de 20 hectares. Il contient des informations générales sur la propriété, une analyse de la gestion précédente, la description des peuplements, les objectifs de gestion, le rappel des mesures de conservation liées au réseau de zones protégées et un calendrier des travaux prévus.

Le conseil communal approuve le plan d'aménagement 2024-2033 de la forêt communale de Rosport-Mompach à l'unanimité des voix. Il reste à valider par le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

2. Nouvelle répartition du supplément de congé politique entre les conseillers communaux

Suite à des changements au niveau de la législation, le supplément de congé politique à répartir entre les conseillers communaux a été augmenté de 9 heures à 15 heures par semaine.

Le conseil communal répartit ce supplément à l'unanimité des voix comme suit :

- un congé politique supplémentaire de 12 heures par semaine est accordé à Patrick Hierthes, échevin ;
- un congé politique supplémentaire de 1 heure par semaine est accordé à Tom Conrad, conseiller ;
- un congé politique supplémentaire de 1 heure par semaine est accordé à Joseph Schoellen, conseiller ;
- un congé politique supplémentaire de 1 heure par semaine est accordé à Sam Serres, conseiller.

3. Approbation d'un acte de vente concernant l'acquisition de plusieurs parcelles sises à Born, Boursdorf, Dickweiler et Girst

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix un acte de vente signé en date du 18 septembre 2024 par le collège des bourgmestre et échevins et Laurent Lafleur aux termes duquel ce dernier déclare vendre à la commune plusieurs parcelles d'une contenance totale de 10 hectares 23 ares 01 centiare sises à Born, Boursdorf, Dickweiler et Girst moyennant un prix de vente de 480.533,00 €. L'acquisition est réalisée pour des raisons d'utilité publique, notamment dans l'intérêt de la préservation des zones de captage des eaux souterraines et de l'embellissement de l'image des villages de la commune.

4. Approbation de la convention de l'Office social commun Echternach-Rosport-Mompach pour l'année 2024

En date du 22 mai 2024, le Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, les collèges des bourgmestre et échevins des Communes d'Echternach et de

Rosport-Mompach et la Présidente de l'Office social commun d'Echternach et de Rosport-Mompach ont signé la convention au sujet de l'organisation et du financement des activités de l'Office social au cours de l'année 2024. Les frais de fonctionnement, d'entretien et de gestion sont estimés à 557.658,91 €. La moitié de ces frais sera répartie entre les deux communes au prorata de la population de résidence. Le conseil communal approuve la convention susmentionnée à l'unanimité des voix.

5. Approbation de la convention 2024 relative au Club Aktiv Plus « Club Haus Bien Sûr(e) »

En date du 24 mai 2024, le Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, les collègues des bourgmestre et échevins des Communes d'Echternach et de Rosport-Mompach et la Présidente de l'organisme gestionnaire « Association Foyers Seniors a.s.b.l. » ont signé la convention 2024 relative au Club Aktiv Plus « Club Haus Bien Sûr(e) ». La participation financière de l'État pour l'année 2024 est estimée à 223.784,00 €, ce qui correspond principalement à la prise en charge de 87% des frais de personnel. La participation des communes est une couverture du déficit pour autant que sont concernés les frais de personnel (13%), les frais d'assurances, frais d'énergie et tous autres frais liés à l'infrastructure. Le conseil communal approuve la convention prémentionnée à l'unanimité des voix.

6. Approbation de l'avenant n° 9 au règlement de circulation

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix l'avenant n° 9 au règlement de circulation du 10 octobre 2018.

Cet avenant tient compte de la réglementation de la circulation dans la « Rue Laangefeld » à Osweiler dans le cadre de la réalisation d'un plan d'aménagement particulier (zone à 30 km/h sur toute la longueur ; passage pour piétons à l'intersection avec la « Rue de Dickweiler »).

7. Confirmation d'un règlement d'urgence de circulation

Le conseil communal confirme à l'unanimité des voix un règlement d'urgence temporaire édicté par le collège des bourgmestre et échevins en sa séance du 18 septembre 2024 et ayant pour objet la réglementation de la circulation routière à l'occasion de travaux de démolition/reconstruction d'une maison sise 7, Haaptstrooss à Herborn.

8. Décision concernant l'exercice du droit de préemption

Le conseil communal renonce à l'unanimité des voix à son droit de préemption concernant la vente de plusieurs parcelles sises à Girst, aux lieux-dits « Girst », « Ênner de Léen », « An der Rëtsch », « An der Baach », « Wangert », « Hänzefeld », « Gollebiert » et « Wangertsbiert ».

9. Approbation d'un avenant à plusieurs contrats de mise à disposition de logements pour l'hébergement de réfugiés ukrainiens

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix un avenant à plusieurs contrats de mise à disposition de logements pour l'hébergement de réfugiés ukrainiens.

10. Décision de principe sur une approche régionale pour la mise en œuvre du pacte communal du vivre-ensemble

La loi du 23 août 2023 relative au vivre-ensemble est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Un instrument pour la mise en œuvre du vivre-ensemble interculturel est le pacte

communal du vivre-ensemble. La demande d'adhésion au pacte communal peut être introduite auprès du ministère compétent par une commune seule ou par un groupe de plusieurs communes.

Le conseil communal marque à l'unanimité des voix son accord de principe quant à une approche régionale pour la mise en œuvre du pacte communal du vivre-ensemble et charge le « Natur- & Geopark Möllerall » d'entreprendre les démarches nécessaires pour l'adhésion au pacte en question.

11. Adoption du concept de réduction de la pollution lumineuse dans l'intérêt de la protection de la faune

Le conseil communal adopte à l'unanimité des voix un concept de réduction de la pollution lumineuse dans l'intérêt de la protection de la faune, en particulier des insectes, des chauves-souris et d'autres mammifères nocturnes (point 2.17 du catalogue des mesures du Pacte Nature).

12. Approbation de plusieurs contrats de concession funéraire

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix plusieurs contrats de concession accordant une sépulture familiale dans un des cimetières communaux.